

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 347

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, Mme Boëlle et M. Ramadier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'incitation des couples à donner leurs embryons à la recherche entraîne des questionnements éthiques graves pour ces couples qui ne veulent pas voir leurs embryons détruits. Aujourd'hui les stocks accumulés pour la recherche et les lignées dérivées existantes sont largement suffisants pour les recherches à venir et ce, d'autant plus que le développement de la science montre que les modèles les plus prometteurs ne sont pas ceux constitués à partir d'embryons détruits.